

Quelques données :

- **272 personnels pénitentiaires** placés sous l'autorité du chef d'établissement, dont 236 personnels de surveillance
- **7 agents** dépendant du directeur du service pénitentiaire d'insertion et de probation de l'Orne (SPIP 61) : 5 conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation, 1 adjoint administratif et un directeur d'insertion et de probation
- 1 enseignant détaché de **l'Education nationale**
- **Une équipe médicale** rattachée au CHIC d'Alençon
- **30 personnels** dépendant du **groupement privé**

Les dates clés :

- Septembre 2010 : démarrage des travaux
- 2 octobre 2012 : prise de possession par l'administration pénitentiaire
- **8 janvier 2013 : ouverture du quartier pour peines aménagées**
- **29 mai 2013 : mise en service du quartier maison centrale**

Centre pénitentiaire d'Alençon-Condé-sur-Sarthe

Route du Pont Percé
RD 112 – Condé-sur-Sarthe
BP 850
61 041 ALENCON CEDEX
Tél : 02 50 51 10 11



Crédit photographique AS Cortinovis

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes

BAG / Service communication
18 Bis Rue de Châtillon
BP 3105
35 031 RENNES cedex

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

En septembre 2002, la loi d'orientation et de programmation pour la Justice (LOPJ) prévoit la construction de 13 200 places nouvelles de détention, comprenant la réalisation de deux maisons centrales. Ce programme a pour premier objectif d'améliorer les conditions de travail du personnel pénitentiaire et les conditions de vie des personnes détenues, par la modernisation des établissements pénitentiaires.

Une architecture au service des personnels pénitentiaires et des personnes détenues

L'établissement offrira des conditions de détention de qualité aux personnes détenues et un environnement de travail bien étudié pour les personnels.

Le nouvel établissement a nécessité près de 22 mois de chantier pour un montant global de travaux de près de 67 millions d'euros. Il est réalisé en conception-réalisation.

En matière architecturale, un travail important a été fait sur la lumière (mise en place de nombreuses verrières) et sur la couleur, en particulier au niveau des circulations.



D'une surface de 2,2 hectares sur un terrain de 35, la capacité du centre pénitentiaire est de 249 places, réparties sur 5 secteurs :

- la maison centrale de 204 places dispose de trois quartiers de 68 places chacun, répartis sur deux ailes de 34 places (17 cellules en rez-de-chaussée et 17 cellules en R+1). Elle est destinée à accueillir des personnes détenues condamnées à de longues peines et présentant un profil de dangerosité avéré. Le niveau de sécurité y est donc renforcé.
- le quartier pour peines aménagées (QPA) compte quant à lui 45 places, dont 25 places pour des personnes détenues courtes peines et 20 places de semi-liberté. Il est situé en dehors de l'enceinte de la maison centrale. Le QCP comprend une cellule pouvant accueillir une personne à mobilité réduite.

Des quartiers maison centrale sectorisés

Les trois secteurs maison centrale sont construits à l'identique avec chacun :

Une zone d'hébergement particulièrement étudiée :

Chaque cellule mesure 12 m² et d'une couleur différente.

Elle comprend un espace de vie (lit, placard, téléviseur, bureau...) et un coin sanitaire équipé d'une douche, d'un lavabo et d'un wc. Le mobilier a été particulièrement adapté aux fonctions du quotidien.

Chaque bâtiment comprend trois cellules pouvant accueillir une personne à mobilité réduite (20 m²).



Une zone d'activité :

- quatre cours de promenade
- un terrain de sport
- des espaces d'activités socioculturelles et sportives (enseignement, activités, salle de musculation, culte, coiffeur...)
- des ateliers de travail (production et/ou formation)



Le quartier maison centrale dispose d'espaces d'accompagnement :



- d'une unité sanitaire
- de parloirs familles (avec un espace dédié aux enfants) et de parloirs avocats
- de 4 unités de vie familiale (UVF)



Un quartier pour peines aménagées, indépendant de la maison centrale

L'activité de ce quartier, situé à l'extérieur de l'enceinte, est essentiellement orientée vers la réinsertion et son organisation, comme son fonctionnement, sont axés sur la préparation à la sortie et la prévention de la récidive.

Au premier étage du bâtiment, 20 places sont réservées aux personnes placées en **semi-liberté**.

La semi-liberté constitue un régime aménagé de détention qui permet à une personne condamnée à une peine d'emprisonnement ferme, inférieure ou égale à 2 ans, de rester, sans surveillance continue hors d'un établissement pénitentiaire, pour un temps nécessaire :

- à l'exercice d'une activité professionnelle, d'un stage ou d'un emploi temporaire en vue de son insertion sociale,
- d'une formation professionnelle,
- au suivi d'un traitement médical,
- à la participation à sa vie de famille.



Au quartier courtes peines (25 places), seront accueillies des personnes détenues, en provenance d'autres établissements pénitentiaires, condamnées à des peines inférieures ou égales à deux ans ou des personnes condamnées en fin d'exécution de peines, dont le reliquat est inférieur ou égale à deux ans.

Ils bénéficieront d'une prise en charge adaptée et personnalisée en intégrant un programme d'insertion pour leur permettre de bénéficier d'un aménagement de peine.



L'établissement comporte aussi **des bâtiments, hors enceinte de la maison centrale, destinés à l'accueil des familles des personnes détenues, aux services logistiques et au mess du personnel.**

Une gestion déléguée

Dans le cadre de la gestion déléguée de l'établissement, diverses prestations d'intendance et de logistique (restauration, hôtellerie, blanchisserie, cantine, transport), ainsi que des fonctions d'appui à la mission de réinsertion (travail pénitentiaire, formation professionnelle) sont assurées par une société privée, sur la base d'un contrat avec l'administration pénitentiaire.

Gestion de l'arrivée des personnels pénitentiaires

L'ensemble des personnels, affectés par vague au fur et à mesure de l'entrée en service des différents quartiers, a fait l'objet d'une procédure d'accueil et d'un programme de formation important.

Un effort tout particulier a été mené, en lien avec les autorités locales, les bailleurs sociaux et les propriétaires privés, afin de suivre et préparer au mieux l'arrivée matérielle de ces nouveaux agents.

Une boîte mail Installation.agent-cp-alencon-conde-sur-sarthe@justice.fr a été dédiée à la cellule d'accueil des personnels facilitant ainsi grandement la collecte des offres de logement. Elle sera effective jusqu'en novembre, date d'arrivée des derniers personnels.